

**ANNEXE C****EXIGENCES RELATIVES AU PERMIS DE CONDUIRE****Gros autobus (25 passagers ou plus)**

Pour conduire un autobus conçu pour transporter 25 passagers ou plus, il faut être titulaire d'un permis valide de classe 2. Titulaire d'une classe 2, la personne doit avoir subi un examen médical et un examen de la vue, avoir réussi les épreuves écrites requises (de base, signalisation et supplémentaire) et avoir réussi un essai sur la route dans un véhicule qui répond aux exigences du permis de classe 2.

**Petits autobus (de 10 à 24 passagers)**

Pour conduire un autobus conçu pour transporter moins de 25 passagers, il faut être titulaire d'un permis valide de classe 4. Titulaire d'une classe 4, la personne doit avoir subi un examen médical et un examen de la vue, avoir réussi les épreuves écrites requises (de base, signalisation) et avoir réussi un essai sur la route dans un véhicule qui répond aux exigences du permis de classe 4.

**Voitures de tourisme et fourgonnettes**

Pour conduire une voiture de tourisme ou une petite fourgonnette (conçue pour transporter moins de neuf passagers), il faut être titulaire d'un permis de conduire de classe 5.

*Nota*

- *Veillez prendre note que pour conduire un autobus scolaire un endossement B ou C est nécessaire, le conducteur doit aussi être âgé d'au moins 21 ans et refaire les examens tous les deux ans.*
- *Afin de détenir une classe 2 ou 4, le conducteur doit être âgé d'au moins 18 ans; cependant lors du transport d'élèves à destination et en provenance des lieux d'une activité scolaire tenue ailleurs qu'à l'école, le conducteur devrait être au moins âgé de 21 ans*